



Est ce que je peux vendre mon appartement?

Par **virginie**, le **31/10/2010** à **14:20**

Bonjour, ma mère m'a fait donation de son appartement cela fait plus de 15 ans, elle en a l'usufruit.

Actuellement elle est en maison de repos, puis je vendre cet appartement
quelle est la procédure.

Je dois payer la maison de repos car sa pension est très faible de 600€

merci pour vos conseils

Par **mimi493**, le **31/10/2010** à **14:34**

Vous ne pouvez pas vendre l'appartement sans l'accord de votre mère.
Elle peut renoncer à son usufruit à titre gratuit ou vous pouvez, via le fruit de la vente du logement, convertir l'usufruit en capital, avec son accord.

600 euros, c'est moins que l'actuel minimum (708.95 euros). A-t-elle fait la demande pour toucher l'ASPA ?